

JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

10 fr. par AN

HORS DU DÉPARTEMENT : 12 francs par an.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

ADMINISTRATION

CAHORS : L. LAYTOU, DIRECTEUR, RUE DU LYCÉE

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 34, et Place de la Bourse, n° 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

PUBLICITÉ

ANNONCES (la ligne) 25 cent.
RÉCLAMES 50

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

Cahors, le 7 Septembre

Les caisses départementales

DE SAPEURS-POMPIERS

Voilà plus de vingt ans que cette question est à l'ordre du jour et l'on s'étonne qu'elle ne soit pas encore résolue.

A Paris, les sapeurs-pompiers constituent un corps spécial, un corps de soldats organisé, ayant tout à la fois matériel excellent et ressources relativement considérables ; mais, partout ailleurs, les compagnies de sapeurs-pompiers sont formées de citoyens ayant chacun leur profession, chacun leur foyer.

C'est une injustice sociale que de laisser ainsi voués à la misère ceux qui ont été blessés pour sauver leurs semblables, les veuves et les orphelins de ceux qui sont morts en faisant pour leurs concitoyens œuvre héroïque et utile.

C'est une obligation rigoureuse pour la société d'armer de son mieux les sapeurs-pompiers, afin qu'ils puissent accomplir leur œuvre avec le moins de danger possible et en même temps le plus utilement possible ; c'est aussi une obligation de les aider, si le besoin les accable, de les secourir, s'ils sont blessés.

Sans doute, certaines communes viennent aider pécuniairement les compagnies de sapeurs-pompiers qui, elles-mêmes, non contentes de se sacrifier, s'équipent quelquefois à leurs propres frais, et toujours forment, par leurs propres cotisations, leurs caisses de secours. Mais combien cela est insuffisant !

Il y a là une grande iniquité à réparer. Il faut aider pécuniairement les sapeurs-pompiers qui, pour la plupart, appartiennent aux classes ouvrières ; et cette aide pécuniaire, en toute justice, en toute équité, il faut la demander à ceux qui profitent le plus de leur dévouement et de leur sacrifi-

ce : aux compagnies d'assurances, qui sont riches par ce dévouement, qui sont riches par ce sacrifice !

On sait à quel chiffre s'élèvent les actions de nos grandes compagnies d'assurances. C'est la preuve la plus éclatante de ce fait que leurs opérations sont fructueuses — et nous les en félicitons.

Mais les bénéfices de ces sociétés, c'est surtout grâce aux compagnies de sapeurs-pompiers qui partout veillent à la sécurité publique, empêchent les incendies de s'étendre, qu'ils sont amassés. Ces sociétés ne doivent-elles donc pas d'une façon spéciale et directe aider de leurs deniers les sapeurs-pompiers ? En dehors de toute idée de justice, n'y ont-elles pas un intérêt évident ?

Mieux les secours contre l'incendie seront organisés, moins elles auront de dégâts à payer.

Sur 36,000 communes que l'on compte en France, 24,000 se trouvent encore privées d'un matériel d'incendie. Croit-on que la création de ce matériel par les compagnies d'assurances ne serait pour elles à courte échéance un bénéfice ?

A l'étranger, le principe d'indemnités à fournir par les compagnies d'assurances aux compagnies de pompiers a été admis. Il en est ainsi en Belgique, en Suisse, aux Etats-Unis, en Danemark, à Londres.

Avec une taxe de 2 ou 3 0/0 sur le montant des primes annuelles, quelles améliorations ne pourrait-on introduire dans le matériel des sapeurs-pompiers, dans l'organisation des caisses de secours et de retraites !

On admet en général le principe de la responsabilité morale du patron à l'égard de l'ouvrier victime d'un accident en cours de travail, alors que cet ouvrier touche son salaire, et l'on n'admettrait pas le principe de la responsabilité des compagnies d'assurances à l'égard des sapeurs-pompiers quand ceux-ci, par pur dévouement, gratuitement et héroïquement, font l'affaire des compagnies d'assurances en se jetant au milieu des flammes ?

Il y a là une grande iniquité à réparer. Il faut aider pécuniairement les sapeurs-pompiers qui, pour la plupart, appartiennent aux classes ouvrières ; et cette aide pécuniaire, en toute justice, en toute équité, il faut la demander à ceux qui profitent le plus de leur dévouement et de leur sacrifi-

ce : aux compagnies d'assurances, qui sont riches par ce dévouement, qui sont riches par ce sacrifice !

On sait à quel chiffre s'élèvent les actions de nos grandes compagnies d'assurances. C'est la preuve la plus éclatante de ce fait que leurs opérations sont fructueuses — et nous les en félicitons.

Mais les bénéfices de ces sociétés, c'est surtout grâce aux compagnies de sapeurs-pompiers qui partout veillent à la sécurité publique, empêchent les incendies de s'étendre, qu'ils sont amassés. Ces sociétés ne doivent-elles donc pas d'une façon spéciale et directe aider de leurs deniers les sapeurs-pompiers ? En dehors de toute idée de justice, n'y ont-elles pas un intérêt évident ?

Mieux les secours contre l'incendie seront organisés, moins elles auront de dégâts à payer.

Sur 36,000 communes que l'on compte en France, 24,000 se trouvent encore privées d'un matériel d'incendie. Croit-on que la création de ce matériel par les compagnies d'assurances ne serait pour elles à courte échéance un bénéfice ?

A l'étranger, le principe d'indemnités à fournir par les compagnies d'assurances aux compagnies de pompiers a été admis. Il en est ainsi en Belgique, en Suisse, aux Etats-Unis, en Danemark, à Londres.

Avec une taxe de 2 ou 3 0/0 sur le montant des primes annuelles, quelles améliorations ne pourrait-on introduire dans le matériel des sapeurs-pompiers, dans l'organisation des caisses de secours et de retraites !

On admet en général le principe de la responsabilité morale du patron à l'égard de l'ouvrier victime d'un accident en cours de travail, alors que cet ouvrier touche son salaire, et l'on n'admettrait pas le principe de la responsabilité des compagnies d'assurances à l'égard des sapeurs-pompiers quand ceux-ci, par pur dévouement, gratuitement et héroïquement, font l'affaire des compagnies d'assurances en se jetant au milieu des flammes ?

Il y a là une grande iniquité à réparer. Il faut aider pécuniairement les sapeurs-pompiers qui, pour la plupart, appartiennent aux classes ouvrières ; et cette aide pécuniaire, en toute justice, en toute équité, il faut la demander à ceux qui profitent le plus de leur dévouement et de leur sacrifi-

C'est impossible. Aussi l'heure est-elle venue d'agir dans le sens que nous indiquons. On est surpris qu'en cette époque de progrès et de perfectionnement, l'institution des sapeurs-pompiers soit encore dans un état rudimentaire qui n'est plus de notre âge.

J. QUERCYTAÏN.

INFORMATIONS

Les interpellations

Depuis que la Chambre est en vacances, on a annoncé de divers côtés de nombreuses interpellations. A la vérité, il n'y a que huit demandes qui soient parvenues aux membres du gouvernement. En voici la liste :

1^o Interpellation de M. Compayré sur son arrestation de Lavaur, sur les ordres du sous-préfet de cette ville ;

2^o Interpellation de M. Jaurès sur la grève des ouvriers verriers de Carmaux ;

3^o Interpellation de M. Pouquery de Boisserin sur la dénonciation du traité italo-tunisien ;

4^o Interpellation de M. Michelin sur la séquestration de Mile Berthe Klein ;

5^o Interpellation de M. Lesage, député de Beauvais sur les accidents de chemins de fer.

6^o Interpellation de M. Maurice Binder sur les motifs du remplacement de M. Chenest ;

7^o Interpellation de M. Gérauld Richard, sur le marché passé par le ministère de la guerre pour l'achat des voitures Lefèvre ;

8^o Interpellation de M. Georges Graux sur les retards apportés par le ministre des travaux publics à l'homologation de tarifs des compagnies du Nord et de l'Ouest pour le transport des houilles.

France et Russie

M. le colonel Chaland, commandant le 114^e régiment, a reçu et porté à la connaissance de son régiment la lettre suivante, qui émane du colonel Boris de Quééné, commandant le 114^e d'infanterie russe :

Mon cher camarade,

« Les sentiments fraternels qui unissent notre armée à la glorieuse armée française, me poussent à vous adresser ces lignes.

» Depuis longtemps, moi et mon corps d'officiers, nous avons l'intention de nous rapprocher et de faire connaissance avec le régiment français

portant le même numéro que nous. Grâce à l'amabilité du consul de France à Riga, M. le baron Bénéac, ancien officier d'état-major français, je suis parvenu à connaître la ville et le département où votre régiment était en garnison.

» Pour faire plus ample connaissance, je prends la liberté de vous envoyer ma photographie, avec la plus humble prière de m'envoyer la vôtre.

» Mon corps d'officier a l'intention d'envoyer à MM. les officiers de votre régiment un groupe photographique de notre régiment, et je n'attends que votre permission pour donner mon consentement.

» Le 30 août (11 septembre d'après votre style), nous célébrons la fête du régiment et, à cette occasion, nous viderons une grande coupe au salut et à la gloire du 114^e français.

» Je vous serai reconnaissant de porter le contenu de cette lettre à la connaissance des officiers de votre régiment.

« Veuillez, etc. »

Le colonel Chaland a fait mieux, il a porté cette lettre à la connaissance de tout le régiment et, dans les compagnies, quand le rapport a été lu, les cris de : « Vive le 114^e russe ! Vive la Russie ! » ont éclaté de toutes parts.

Cette lettre sera autographiée, encadrée et déposée dans la salle d'honneur du 114^e, en attendant la réponse qui, nous dit-on, doit être envoyée le jour de la fête du 114^e russe, sous forme de lettre, avec le groupe de tous les officiers du 114^e français, groupe photographié récemment au camp de Biard, près Poitiers.

L'anniversaire de Sedan

Les impériales réjouissances de Sedan ont eu immédiatement un non moins impérial déboire ; et c'est le journal socialiste berlinois le *Vorwaerts* qui en a été le dispensateur.

La lecture de ce journal a déterminé chez Guillaume II une vive indignation, qui s'est d'ailleurs manifestée dans le toast prononcé par le souverain le soir même de la fête.

Cette allocution a naturellement donné lieu à la supposition que l'empereur désirait revenir aux lois d'exception contre les socialistes. En attendant ces mesures de rigueur, les numéros 191 et 204 du *Vorwaerts* ont été saisis pour crime de lèse-majesté et M. Plund, le directeur-gérant du journal, a été mis en état d'arrestation hier matin.

L'organe officiel du socialisme allemand n'en continue pas moins sa campagne anti-militariste. Dans son numéro du jour, il publie les noms des fabricants et de maisons de commerce qui, après avoir obligé leur personnel à chômer à l'occasion

Il déposa sur ses genoux le sac d'écus.

— Mère, dit-il, voici le produit de notre pêche.

La bonne femme regarda étonnée, et répondit :

— Le père n'est plus là, mes enfants... cet argent est à vous !

— Non pas, continua Fanch, nous avons décidé de ne rien changer à nos habitudes. Comme par le passé, tout l'argent reviendra toujours à la maison... Le père n'est plus là, c'est vrai, mais tu nous restes, toi, la mère, et c'est à toi qu'il sera remis.

De tout temps, les Gueguen avaient toujours travaillé en commun. Après chaque coup de pêche, l'argent provenant du poisson vendu était versé entre les mains du vieux.

Chaque semaine, celui-ci distrait une modeste somme de la recette totale, qu'il répartissait également entre tous ses fils... « pour faire le jeune homme » disait-il en riant.

A la fin du mois, il établissait un compte général du gain réalisé sur lequel il prélevait l'argent nécessaire à l'entretien de la maison ; le surplus était soigneusement mis de côté.

De cette régularité scrupuleusement observée était née la prospérité de s Gueguen.

Les premiers temps avaient été durs, et bien longtemps l'eau claire remplaça dans les pichets le cidre absent...

Puis les bonnes années arrivèrent.

La chance favorisa les *Saints-Anges*, et l'ordre de la mère aidant, les mauvais jours disparurent, pour faire place à une aisance relative.

Sans se laisser éblouir par ce commencement de

FEUILLETON DU « Journal du Lot » 8

LE MANOIR DU DIABLE

PAR JACQUES BRÉMOND

PREMIÈRE PARTIE

L'équipage des « Saints-Anges »

II

Il alla chercher deux gobelets qu'il plaça sur un escabeau dans l'angle de l'atelier, et faisant signe au boiteux de s'approcher :

— Assieds-toi là, en face de moi, lui dit-il, et causons, mon vieux Cam.

Ils se mirent à parler à voix basse, non sans interrompre fréquemment leur conversation pour vider leurs verres...

Une heure plus tard, Jean-Marie, les yeux cliquetants, la figure allumée, sortait de chez le forgeron Pierre Mauduit.

III

— Jean-Marie n'est pas avec vous ? demanda la veuve de Gueguen, lorsque ses fils rentrèrent après avoir vendu la pêche du matin.

— Non la mère, répondit Guillaume.

— Il ne viendra pas dîner ?

— Il ne viendra pas... il est parti en débarquant, disant qu'il avait un rendez-vous...

La femme se retourna vers l'âtre où bouillait

de l'anniversaire de Sedan, leur ont retenu une journée de paie. Cette audacieuse publication cause un nouveau scandale.

Nullement intimidé, le *Vorwaerts* écrivait hier matin en manière de conclusion :

« Malgré tous les efforts accumulés, malgré les pressions douces et brutales, le peuple allemand, dans sa très grande majorité, s'est tenu à l'écart, et le parti de beaucoup le plus fort en Allemagne a protesté tout haut contre cet abus et cet abaissement de « l'esprit national ». Avec bien plus de raison que Bismarck parlant des électeurs qui restaient chez eux, nous pouvons revendiquer comme nôtres les 40 millions d'Allemands qui n'ont pas pris part à ce bacchanal. »

Et l'organe officiel des socialistes ajoute :

« A ceux que des foules de curieux pourraient tromper sur l'opinion du peuple, nous rappellerons les paroles de Cromwell à son ami Fairfax, le jour de son entrée victorieuse à Bristol. Celui-ci le félicitait des acclamations de milliers de voix : « Cher ami, répondit Cromwell cela est bel est bon ; mais si toi et moi allions être pendus, il y aurait bien plus de monde ! »

Ce souvenir de Cromwell nous semble pas fait précisément pour adoucir l'humeur du *Kaiser* Guillaume II.

Accident aux manœuvres allemandes

Vieux-Brisach, 5 septembre.

Un épouvantable accident vient de se produire dans les environs de Vieux-Brisach, où se font les grandes manœuvres. Ce matin, à trois heures douze, les pontonniers cantonnés ici ont été réveillés par la trompette et se sont joints aux soldats qui occupaient le village de Biesheim. Tout de suite, ils ont commencé la construction de deux ponts de bateaux sur le Rhin, qui à un certain endroit a une largeur de deux cent trente mètres et dont le courant est d'une extrême rapidité.

Les soldats, surmenés depuis quelques jours, ont-ils travaillé avec trop de mollesse ? Les travaux ont-ils été mal dirigés par les officiers ? Toujours est-il qu'à midi, à l'heure où tout le monde déjeunait, on entendit tout à coup des cris terribles partir du fleuve. On accourut de tous côtés, et un spectacle horrible s'offrit aux regards des premières personnes accourues : le premier pont, en aval, venait d'être brisé, réduit en miettes par le courant, et les pontons, arrachés, emportés au fil de l'eau, sont venus rompre le second pont. Tout cela s'était accompli avec une telle rapidité que les soldats qui travaillaient à l'achèvement des deux ponts n'ont pas eu le temps de s'enfuir et ont été précipités dans le fleuve. On a retiré déjà trois cadavres, et on compte dix-huit disparus.

Naturellement, toute la population était accourue, mais les Allemands ont immédiatement placé un double cordon de troupes pour repousser la foule et empêcher qu'on vit ce qui se passait sur le fleuve.

En même temps, les ordres les plus sévères ont été donnés à tous les soldats. On leur a défendu, sous le risque des plus durs châtements, de raconter quoi que ce fût de ce qui s'était passé.

Bien entendu, la plupart d'entre eux se sont empressés de raconter aux habitants chez qui ils logeaient tous les détails de l'accident.

L'autorité militaire a pris encore d'autres précautions : toutes les lettres sont parties d'ici

bien-être, les gars redoublèrent de courage, la mère d'économie.

Par acomptes exactement payés, la maison du Guilvinec fut achetée ; bref, au moment de la mort du patron des *Saints-Anges*, l'avoire de la famille se montait à une quinzaine de mille francs.

Aux paroles de Fanch, la vieille femme opposa quelques objections que ni lui, ni ses frères ne voulurent écouter. C'était une décision bien prise entre eux, que rien ne ferait changer ; comme ils avaient agi du temps du père, ils entendaient continuer à agir toujours ; il se refusait énergiquement à tout nouvel arrangement.

Impuissante à vaincre leur résistance, la vieille mère serra dans l'armoire le sac d'écus. Mais une réflexion lui vint.

— Et Jean-Marie ? demanda-t-elle.

— Jean-Marie...

— Oui, votre frère aîné, l'avez-vous consulté ?

— Non, mais...

— Etes-vous certains qu'il accepte cette décision prise entre vous ?

Les gars se récrièrent.

— Pourquoi ne l'accepterait-il pas, cette décision, qui n'était que la continuation d'une coutume dont ils n'avaient tous qu'à se louer, qui leur avait valu le bien-être et la tranquillité...

Mais la mère insistait encore, disant :

— Je veux que Jean-Marie soit consulté...

— A quoi bon ? fit une voix près de la porte. Jean-Marie ne compte plus.

Tous se retournèrent. Le Cam était là, derrière eux. Entré depuis quelques instants, il écoutait, le

et de Biesheim avec un retard de plusieurs heures.

Les soldats accusent leurs chefs d'impéritie et il y a dans toute la troupe une démoralisation dont il est difficile de se faire une idée.

Les grandes manœuvres anglaises

Les journaux anglais constatent que les grandes manœuvres militaires anglaises, qui finissaient dimanche dernier, ont été marquées par une série d'accidents et par la faiblesse inattendue des hommes.

Malgré tous leurs exercices sportifs, les Anglais semblent avoir perdu leurs anciennes qualités de résistance à la marche. Bien que le poids du fourniment ait été allégé de moitié, les 11.000 volontaires qui opéraient dans la New Forest sous les ordres du duc de Cambridge, ont laissé plus de 2.000 trainards avant d'arriver sur le terrain de la revue.

Une nouvelle bombe chez M. de Rothschild

Un nouvel attentat vient d'être commis contre la maison de Rothschild.

Dans l'après-midi de jeudi, un individu, âgé d'environ vingt-cinq ans, aux allures d'un employé de commerce, suivait le côté droit de la rue Laffitte en remontant vers le boulevard.

Arrivé devant le n° 21 de cette rue, il lança sous la voûte un objet brillant et se sauva à toutes jambes.

Le gardien de la paix qui se trouve en surveillance devant la maison de banque, apercevant le geste de l'homme, s'élança à sa poursuite et ne tarda pas à le rattraper. Une lutte des plus vives s'engagea alors entre eux, et sans l'assistance des passants il eût été impossible de se rendre maître de l'individu, qui hurlait :

— Oui, j'ai voulu faire sauter Rothschild !

Mais si ça n'a pas réussi aujourd'hui, ça réussira une autre fois. Je n'ai pas eu le temps d'allumer la mèche, mais un autre y parviendra, etc., etc.

Plusieurs agents attirés par le rassemblement vinrent prêter main-forte à leur collègue.

L'homme, soigneusement surveillé, fut conduit au commissariat de M. Guénin, rue de Provence, où il a refusé de donner son nom et son adresse.

L'engin avait été projeté assez loin sous la voûte. Il a été ramassé par le concierge et porté par un gardien de la paix au commissariat, où il a été placé dans la fontaine de la cour.

C'est une petite boîte ronde en fer-blanc haute de vingt centimètres et large de dix environ. Elle est entourée plusieurs fois de gros fil de fer, et possède à la partie supérieure un bout de mèche noire.

Le Laboratoire municipal, prévenu par dépêche, est venu vers quatre heures enlever cet engin, dont M. Girard a examiné le contenu dans la soirée.

Une foule énorme n'a cessé de stationner pendant toute l'après-midi devant la maison de Rothschild, et les commentaires n'étaient pas, certes, en faveur de messieurs les anarchistes.

Pour la mosquée de Paris

De la *Politique coloniale* :

M. Cambon, gouverneur général de l'Algérie, qui a reçu du sultan l'accueil le plus cordial, a obtenu de Sa Hautesse un don de 500.000 francs, pour la construction de la mosquée projetée à Paris.

teint aviné, l'œil brillant, il fit un pas en avant et s'arrêta pour dévisager d'un air méchant ses frères, qui s'étaient tu subitement.

Il reprit :

— L'avis de Jean-Marie, pourquoi faire ? Consulter Jean-Marie, ce n'est pas utile, n'est-ce pas vous autres ?...

Sa voix était un sifflement.

Il y eut un nouveau silence qu'il rompit bientôt.

— Eh bien ! Fanch, c'est à toi de répondre, n'es-tu pas le maître maintenant... ici comme ailleurs, sans doute ?...

Sans relever ces derniers mots, où perçait le dépit mal déguisé du Cam, Fanch répondit :

— Puisque tu étais là, Jean-Marie, tu as dû entendre ce que nous disions, les frères et moi, à la mère.

— En effet... après...

— Après ?... Mais après, je suppose que tu es de notre avis, et que tu ne veux rien changer...

— Je refuse, interrompit sèchement le boiteux.

Un instant, Fanch demeura interdit.

— Voyons, reprit-il encore, tu ne comprends sans doute pas, ou tu n'a pas bien entendu. Nous voulons, comme par le passé, que la mère remplace le père pour garder l'argent gagné ; nous lui rapporterons le produit de nos pêches...

— Je ne pêche plus, dit-il.

— Tu ne veux plus pêcher ? dirent les gars sans comprendre.

— Je vous dis qu'à partir d'aujourd'hui, il ne faut plus me compter sur les *Saints-Anges*...

Les courses de taureaux

Du *Rappel* :

M. Bonnier, préfet du Gard, est arrivé jeudi matin à Paris, où il est venu conférer avec le ministre de l'intérieur au sujet de l'agitation qui s'est produite à Nîmes contre l'arrêt de M. Leygues, supprimant toutes les courses de taureaux.

On sait que, pour protester contre cette mesure, la municipalité nîmoise a décidé d'organiser pour dimanche prochain, aux arènes, une course absolument gratuite. Le préfet du Gard, dans un but de conciliation et aussi pour éviter des incidents regrettables, demande au ministre d'autoriser cette course, à la condition que l'on ne tuera pas le taureau.

On ne connaît pas encore la réponse du ministre de l'intérieur, mais il n'est pas douteux que ce qu'on réclame de lui n'est ni plus ni moins qu'une capitulation.

A CARMAUX

M. Sirven, vice-président du conseil d'administration des verreries de Carmaux, a adressé, à la date du 24 août, la lettre suivante au président de ce conseil d'administration :

« Eloigné de Toulouse depuis le début de la crise qui a mis en chômage notre usine des verreries, j'espérais et j'ai cru, jusqu'au dernier moment, que l'on trouverait un moyen honorable de conciliation et que la grève serait conjurée.

« Il n'en a pas été malheureusement ainsi. En présence de la gravité de la situation, j'estime que le conseil d'administration a besoin de s'éclairer des lumières de tous ses membres. Or, pour des raisons personnelles, je n'assiste plus aux séances du conseil depuis le mois de janvier dernier, et je ne puis plus y assister.

« D'autre part, il ne saurait me convenir d'accepter la responsabilité des décisions prises en dehors de moi ou de celles qui pourraient être prises dans les circonstances présentes.

« En conséquence et pour vous permettre de compléter le conseil, je viens, monsieur le président, vous remettre ma démission de membre et de vice-président des verreries et vous prie de la faire agréer, avec tous mes regrets, à mes collègues.

« Veuillez agréer aussi, monsieur le président, et pour vous, l'assurance de ma considération très distinguée.

« Signé : B. SIRVEN. »

M. Rességuier, à la date du 31 août 1895, lui a fait la réponse suivante :

Monsieur Sirven, Toulouse.

« J'ai bien reçu, monsieur, votre lettre du 24 courant par laquelle vous donnez votre démission de vice-président et de membre du conseil d'administration des verreries de Carmaux.

« Avant d'y répondre, j'ai tenu à la communiquer, comme vous me le demandez, au conseil d'administration dans la séance de ce jour. Il a exprimé ses regrets de vous voir ne pas paraître partager les résolutions et la ligne de conduite adoptées dans une séance précédente concernant la grève des verriers.

« Nous avons la ferme conviction qu'en soutenant cette lutte, nous défendons non seulement les intérêts de notre industrie, mais encore ceux de toute l'industrie Française. Nous trouvons à la fois consolation et appui dans les marques d'approbation générale qui nous arrivait de toutes

est-ce clair ?

Ceci dit, d'un ton dur, le Cam s'accouda sur la table et attendit.

Fanch s'approcha.

— Frère, dit-il plus doucement, tu as tort de parler ainsi, après ce qui s'est passé ce matin entre nous, la rancune sans doute.

Il lui coupa la parole.

— Oh ! toi, fais-moi grâce de tes jérémiades !... Je ne veux plus aller en mer, voilà tout... c'est simple... et je suis bien libre, je suppose. Pour lors, je ne veux accepter votre petite combinaison...

— Que veux-tu dire ?...

— Rien que de très naturel... Si je lâche les *Saints-Anges*... j'ai probablement mon idée...

— T'embaucher dans un autre équipage ? hasarda un des frères.

— Tu es trop curieux, Yves... ça c'est mon affaire. Je veux gagner de l'argent de mon côté...

— Que tu ne mettras plus en commun ?

— Naturellement, puisque nous ne travaillons plus ensemble.

Les gars l'entourèrent, essayant encore de le faire revenir sur sa détermination qu'ils ne pouvaient s'expliquer que par le dépit que lui causait la dernière volonté de leur père. Mais le boiteux les écarta du geste, sans les entendre.

N...i...ni, fini, dit-il avec force. Maintenant, réglons nos comptes.

Cette fois ce fut un ahurissement général.

— Quels comptes ? demandèrent Marc et Corentin.

Le Cam haussa les épaules avant de répondre.

parts, ainsi que dans les encouragements à suivre sans nous en départir la ligne de conduite que nous nous sommes tracée.

« Veuillez agréer, monsieur, l'assurance de ma haute considération.

« Signé : RESSÉGUIER. »

L'Expédition de Madagascar

Le courrier de Madagascar qui vient d'arriver contient une lettre du général Duchesne, datée du camp entre Beritzoka et Andjédé, 2 août 1895.

Dans cette lettre, le commandant du corps expéditionnaire donne les détails suivants :

« Les itinéraires établis à la suite des reconnaissances effectuées avant les opérations ne pouvaient, avec quelque soin qu'elles eussent été faites, faire prévoir toutes les difficultés de la marche. Le pays est extrêmement accidenté et fréquemment occupé par de nombreux ravins séparés par des crêtes rocheuses difficiles à franchir.

« En s'avancant au milieu de ces obstacles, de près de 300 kilomètres, dans la direction de Tananarive, nos troupes ont dû faire preuve d'une endurance et d'un dévouement auxquels on ne saurait trop faire hommage. La fièvre de ce pays anémie très rapidement et très profondément, et de l'avis des médecins, dès qu'un homme est un peu atteint, il est préférable de le rapatrier ; c'est ce qui explique le nombre des indisponibles, qu'il ne faut pas confondre avec le nombre des hommes véritablement malades. L'état sanitaire s'améliore à mesure que la colonne s'avance sur les plateaux. La température, encore très chaude dans la journée, s'abaisse sensiblement durant la nuit et les fièvres sont moins à redouter. »

« Depuis le moment où ces renseignements ont été donnés par le général Duchesne, des télégrammes ont fait connaître la prise d'Andriba et les progrès accomplis par le corps expéditionnaire dans la région des hauts plateaux. Une colonne légère va gagner du terrain sans s'attarder à améliorer les pistes servant de chemins.

« Le 27 août, on s'en souvient, le général Duchesne a télégraphié que l'envoi d'un bataillon de renfort était inutile.

« Enfin, à la date du 30 août, il a adressé d'Andriba un télégramme dans lequel il fait prévoir la prochaine occupation de Tananarive.

Tirage financier

Jeudi, il a été procédé, au palais de l'Industrie, au 35^e tirage de l'Emprunt municipal de 1886 :

Le numéro 388,910 gagne 100,000 francs.
Le numéro 153,701 gagne 50,000 fr.

Les quatre numéros suivants gagnent chacun 10,000 fr. : 206,073 ; 421,586 ; 647,939 ; 126,001.

Les quatre numéros suivants gagnent chacun 5,000 francs : 667,557 ; 59,639 ; 311,820 ; 654,683.

Quarante autres numéros gagnent chacun 1,000 francs.

CHRONIQUE LOCALE ET RÉGIONALE

Ecole normale

Nous sommes heureux d'apprendre que M^{me} Lafoureaud, fille de M. Delpech, inspecteur pri-

— Eh ! bien, quand vous me regarderez tous comme des imbéciles. Je demande à toucher ce qui me revient de l'argent gagné... ma part, en un mot...

Le visage de la vieille mère devint tout pâle.

— Ta part, dis-tu ? répliqua Fanch dont la voix tremblait. Mais malheureux, tu oublies que cet argent-là est à la mère...

— Il est à nous tous.

— Je te dis qu'il appartient à la mère, qui nous a élevés, qui nous a nourris, qui a pris soin de nous...

— Et je te réponds, moi, que je veux ma part... qu'on me la doit... qu'il me la faut...

— A ça ! mais tu es ivre, sans doute ? répartit son frère, que l'indignation commençait à gagner.

— Vas-tu donc encore m'injurier, Fanch ? prends garde à toi, cria le Cam, blême de colère, tout prêt à s'élançer.

Yves et Guillaume le retenaient, tandis que Corentin et Marc cherchaient à apaiser Fanch.

Quand le calme se fut un peu rétabli, ce dernier reprit :

— C'est mal ce que tu fais là Jean-Marie !

— Je ne réclame que mon dû, répondit-il.

La discussion recommençait, prête à s'envenimer encore, quand la vieille mère seleva :

— Jean-Marie a raison, dit-elle d'une voix calme.

Et, toute droite, elle traversa la salle, pour prendre dans l'armoire un cahier relié qu'elle ouvrit sur la table.

(A suivre)

mairie de Cahors, vient d'être nommée directrice de l'École normale de Pérpignan.
Nos félicitations à Mme Lafourcade, qui pro-fessait naguère à l'École normale de notre ville, où elle a laissé les meilleurs souvenirs.

Contributions indirectes

M. Lagrasserie, surnuméraire du service actif des Contributions indirectes dans notre département, vient d'être nommé commis à Elbeuf (Seine-Inférieure).

Les bourses des lycées

En réponse à un vœu du conseil général de l'Isère que plusieurs journaux ont commenté, M. le ministre de l'Instruction publique a écrit la lettre suivante au préfet de ce département :

« Monsieur le préfet,

En réponse à votre dépêche du 24 août, je m'empresse de vous informer que le stage préalable dans un lycée ou collège, prescrit par l'article 7 du décret du 6 août 1895 n'est obligatoire que pour les candidats aux bourses d'essai de la classe de septième. Les candidats aux bourses d'essai de la classe de sixième et des classes supérieures, n'ont à justifier d'aucun stage; ils peuvent être nommés sans avoir jamais appartenu à un établissement secondaire, pourvu qu'ils remplissent les conditions exigées par les articles 1^{er} et 3.

Le nouveau décret ne modifie donc en aucune manière, sur ce point particulier, la situation actuelle. Sous le régime du décret du 10 janvier 1881 et de l'arrêté du 12 janvier 1887, les bourses étaient accordées, sans stage préalable, à partir de la classe de sixième; il en sera de même à l'avenir.

Le stage exigé des candidats aux bourses de septième ne constitue pas une innovation, les bourses d'essai créées pour cette classe sont, en effet, destinées à remplacer les remises de faveur lesquelles ont été supprimées par l'article 18 du décret du 6 août 1895.

Or les candidats à ces remises étaient tenus de justifier d'une année de présence au moins dans un lycée, il était nécessaire, pour ne pas compromettre le recrutement des classes élémentaires des lycées, d'imposer la même obligation aux candidats aux bourses de la classe de septième.

Je vous serai obligé de faire part de ces observations au conseil général de l'Isère qui reconnaîtra certainement qu'il n'y a, dans le décret du 6 août, aucune disposition contraire aux intérêts des familles pauvres.

Recevez Monsieur le préfet, etc. »

La dépopulation

La question de la dépopulation de la France a été soumise au Congrès pour l'avancement des sciences, qui tient en ce moment ses séances à Bordeaux.

L'abaissement de la natalité menace surtout la France et l'est des Etats-Unis; de 1890 à 1892, la population Française a présenté un excédent de 90.832 décès sur les naissances. En 1893, l'excès des naissances a été de 7.147 pour la population totale de la France, et, si léger qu'il soit en lui-même, il est sans doute attribuable à la colonie étrangère, puisque, depuis cinq années, l'excès moyen annuel des naissances sur les décès était de 8,067.

En tous cas, « cinquante-et-un départements » présentaient moins de naissances que de décès; le Lot-et-Garonne a perdu, de ce chef en cette seule année, 1.573 habitants; le Lot, 1.445; la Gironde, 1,313; le Gers, 1,295; l'Hérault, 2,026; la Haute-Garonne, 2 239.

C'est dans le bassin de la Garonne que le fait est le plus frappant; il n'y a pas là, comme en Normandie, l'alcoolisme, et ces deux classes sociales superposées: bourgeoisie rurale infécondée par calcul, prolétariat qui s'abandonne, pour éprouver cette maladie qui tend à épuiser la race.

Les sous étrangers

L'invasion des sous étrangers en France menace de devenir inquiétante. On sait que malgré la prohibition dont cette monnaie est l'objet, la force de l'habitude a conservé le dessus, et il est arrivé que le marché français se trouve, à l'heure actuelle, encombré de pièces chiliennes, anglaises, italiennes, péruviennes et indo-chinoises. A un moment donné, cet état de choses peut avoir de fâcheuses conséquences. En effet, les sous étrangers n'ont d'autre valeur que leur valeur intrinsèque, puisque nous ne pourrions jamais nous les faire rembourser même par les puissances faisant partie de l'union monétaire et que les détenteurs ne pourront pas davantage se les faire rembourser par les caisses publiques. Or la monnaie de billon étrangère représente une valeur nominale de 10 fr. le kilogramme, tandis que sa valeur intrinsèque est à peu près de 1 fr. 50, suivant les fluctuations des cours.

Comme on peut estimer à 200 millions environ le stock des sous français en circulation, on voit qu'elle perte ce serait pour la fortune nationale si ou le tiers ou la moitié des sous français étaient remplacés par des sous étrangers

d'une valeur intrinsèque très faible et n'ayant pas cours légal. Il pourrait en résulter une perte de 60 à 100 millions.

Puy l'Evêque

Concours et fêtes du Comice agricole

Les membres du Comice agricole, réunis le 4 septembre sous la présidence de M. Rey, député, président d'honneur, ont reçu communication des sommes en argent, médailles et diplômes qui seront distribués au concours des 14 et 15 septembre.

En dehors des 36 médailles offertes par le Comice, il sera distribué une médaille d'or offerte par M. le ministre de l'Agriculture au nom du gouvernement de la République, et 8 médailles de vermeil et d'argent offertes par la Société nationale d'encouragement à l'Agriculture et la Société des agriculteurs de France.

Les inscriptions déjà reçues promettent un concours très brillant.

Les agriculteurs et les industriels de la région ont déjà fait inscrire des produits et des instruments de toutes sortes. L'exposition des vins de la côte du Lot qui ont emporté un nombre considérable de médailles au Palais de l'Industrie en 1894-95, sera particulièrement remarquable.

Les propriétaires ont le plus grand intérêt à faire connaître leurs récoltes, et les négociants en vin ne manqueront pas de venir déguster les vins si avantageux de la côte du Lot.

La société, dans sa réunion, a décidé d'accepter toutes les inscriptions jusqu'au 12 courant inclus.

La distribution so'ennelle des récompenses aura lieu le dimanche 15 septembre, et les fêtes se termineront par un grand banquet démocratique présidé par M. Rey, et auquel assisteront M. le Préfet ainsi que tous les députés et sénateurs du département.

La cotisation pour le banquet est fixée à 3 fr. 50.

On trouvera des cartes à la mairie de Puy-l'Evêque et dans les principaux bureaux de tabac de la région.

Saint-Germain

Mme Gary, receveuse des postes dans le département de la Corrèze, est nommée receveuse des postes et télégraphes à Saint-Germain, en remplacement de Mme veuve Bergougnoux, nommée receveuse à Duravel.

Albas

La retraite de M. Jouffreau, officier d'administration de 1^{re} classe à Toulouse (36 ans, 4 mois, 23 jours de services), est liquidée à 2.825 fr. M. Jouffreau fixe sa résidence à Albas.

Prayssac

Le concours de tir de Prayssac, organisé par M. Rey, a très bien réussi. Il a duré deux jours, le 25 et le 26 août. Les membres du jury doivent des éloges aux 160 tireurs environ qui y ont pris part, pour le calme et la loyauté dont ils ont fait preuve.

Voici le nom des lauréats :

1^{er} Salives, de Lherm; 2^e Jouffreau Firmin, de Lagardelle; 3^e Cavané Henri, de Touzac; 4^e Coulonges P., de Prayssac; 5^e Meyzen, de Pontcirq; 6^e Capoulon, de Prayssac; 7^e Lafargue Luc, de Prayssac; 8^e Ladoux, de St-Martin; 9^e Jouffreau Luc, de Prayssac; 10^e Hugonneng, de Castelnaud; 11^e Bonnefon, de Duravel; 12^e Roumégas, de Prayssac.

Concours de tir des élèves

1^{er} prix Pécol Fernand, d'Anglars-Juillac; 2^e Linon Raphaël, de Prayssac; 3^e Berré Robert, de Prayssac; 4^e Dupuy Lucien, de Fantou; 5^e Laduranty Eloi, de Loupiac; 6^e Delmas Justin, de Prayssac.

Nos félicitations à M. Jouffreau, officier instructeur, et aux élèves dont la précision du tir leur aurait permis de rivaliser avec leurs aînés.

Prayssac, le 29 août 1895.

L'organisateur du concours,

REY.

Catus

Jeudi dernier, vers six heures du soir, le jeune Charles Balayé, âgé de 14 ans, jouant avec ses camarades au lieu de Coudercou, s'amusa à contourner une très grosse pierre placée près du barrage et servant à fixer une porte en fer.

Cette pierre, formant pilier, n'adhérait plus depuis longtemps à la maçonnerie qui formait sa base; mais en raison de son volume et de son poids, elle paraissait relativement solide.

A un moment donné, le jeune Balayé, s'étant sans doute cramponné un peu plus fortement à la pierre, celle-ci, oscillant tout à coup sur sa base, perdit l'équilibre et tombait dans le ruisseau, entraînant dans sa chute le malheureux garçon, sur lequel elle tombait d'une hauteur de 3 mètres.

A l'appel de ses petits camarades, des voisins accoururent et purent, enfin, retirer le pauvre garçon de dessous cette masse pesant au moins 300 kilos. Mais sa jambe droite était littérale-

ment broyée et ne tenait plus que par quelques filaments, le genou lui-même était broyé.

L'amputation du membre ayant été jugée nécessaire, cette opération a été faite par MM. les docteurs Valat, de Cahors; Lacombe, Baldy et Delsol, de Catus. Mais l'état du blessé était tel qu'il a succombé dans la soirée.

Ce malheur a beaucoup impressionné la population de Catus.

Tué par un siphon d'eau de Seltz

Mercredi, un consommateur attablé chez M. Hermet, limonadier, 28, rue des Abbesses, avait commandé une consommation à l'eau de Seltz.

Au moment où le consommateur s'appropriait à se servir, le siphon fit explosion.

Grièvement blessé à l'œil droit et au nez, M. Honoré fut dirigé sur l'hôpital Lariboisière où il est mort sans avoir repris connaissance.

Des femmes de chambre en bicyclette s. v. p.

On lit dans le *Gaulois* :
Peut-on laisser pédaler seules, par les routes, les jeunes filles qui ne sortent pas sans être accompagnées ?

Les convenances, répondent non, sans réplique. Mais, nous dit-on, certaines jeunes filles, passionnées du cyclisme, invoquent la rapidité de leur machine comme un préservatif contre les mauvaises rencontres.

L'assertion est légèrement audacieuse.

Que faire, pour mettre d'accord les convenances et la passion sportive de ces jeunes filles ? Va-t-il falloir que les femmes de chambre apprennent à pédaler ?

En ce cas, l'emploi demandera de la jeunesse et la pauvre vieille duègne légendaire aura vécu.

ETAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

Du 31 août au 7 septembre 1895

Naissances

Vincent, Jules, aux Junies.
Labarthe, Gabrielle, rue du Tapis-Vert.
Marcenac, René, rue du Portail-A-ban.
Bos, Maria, rue Saint-James.
Vinol, Rose, à Arbouys.

Mariages

Tagnères, Jean, garçon de café, et Fianjac, Marie, couturière.

Décès

Delpont, Jean, 25 ans, célibataire, à St-Henri.
Le Roy, Charles, 13 mois, rue Labarre, 6.
Salons, Pierre, employé au chemin de fer, 39 ans, rue Feytel, 3.
Bastide, Cécile, veuve Calvet, 87 ans, rue des Soubirous, 13.
Amoureux, Pierre, 73 ans, à l'hospice.
Delluc, Bernard, charron, 70 ans, à l'hospice.
Bras, Pierre, charron, 43 ans, à l'hospice.
Malbert, Gabrielle, veuve Maillard, concierge de l'Evêché, 67 ans, à l'Evêché.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

Exposition universelle de Bordeaux

Mai à Novembre 1895

En vue de faciliter la visite de l'Exposition universelle de Bordeaux, la Compagnie d'Orléans a pris les mesures ci-après :

1^o La durée de validité des Billets d'aller et retour qui sont délivrés à toutes les gares du réseau pour Bordeaux, est étendue comme suit :

Jusqu'à une distance de 100 kil.	2 jours.
— — — — — 200 —	4 —
— — — — — 300 —	6 —
— — — — — 400 —	8 —
— — — — — 500 —	10 —

au-delà de 500 kilomètres. 12 --

2^o Des billets directs d'aller et retour sont également délivrés à toutes les gares du réseau de Lyon pour Bordeaux.

Ces billets sont uniformément valables 12 jours.

3^o La durée de validité des billets d'aller et retour émis par les gares de la section de Tonneins à Villeneuve-sur-Lot, pour Bordeaux-Saint-Jean est élevée de 2 à 4 jours.

4^o La durée de validité des billets d'excursion dans le Centre de la France et les Pyrénées est élevée de 30 à 35 jours.

5^o La durée de validité des billets aller et retour individuels, délivrés par toutes les gares du réseau d'Orléans pour les stations thermales et balnéaires des Pyrénées, dont l'itinéraire s'établit par Bordeaux, est portée de 25 à 30 jours.

6^o Les billets d'aller et retour de famille, délivrés via Bordeaux, à toutes les gares du réseau d'Orléans pour les mêmes stations thermales et balnéaires, dont la durée de

validité est de 33 jours, sont valables 38 jours.

Les dispositions qui précèdent resteront en vigueur pendant toute la durée de l'Exposition de Bordeaux.

Des trains de plaisir à prix réduits, à destination de Bordeaux, auront lieu les 11 et 25 août, 8 et 22 septembre, 6 et 20 octobre, au départ des gares de Poitiers, Limoges, Tulle, Sarlat, etc.; ils desserviront toutes les gares et stations des sections environnantes.

Enfin, deux trains de plaisir auront lieu le 4 août pour Bordeaux : l'un desservira les gares comprises entre Angoulême et Les Eglisottes, et l'autre les gares comprises entre Bergerac et St-Emilion; ces deux derniers trains pourront être renouvelés le 18 août, les 1^{er}, 15 et 29 septembre et le 13 octobre.

Bibliographie

LE MONDE MODERNE. — Sommaire du N^o d'août 1895. — 20 articles inédits 135 illustrations. — Yanossik, nouvelle, par Marya Cheliza. — 9 compositions de Lœvy. — Le Bonnet des Hollandaises, par Jean de Corvey. — 4 illustrations d'après nature. — La Chalcographie du Louvre, par Henry de Chennevières. — 15 illustrations. — La Fonderie de fer, par G. Henry. 21 illustrations d'après nature. — Coup d'œil sur le Monténégro, par Jacques Bertillon. — 8 illustrations d'après nature. — La Télégraphie militaire, par Louis d'Or. — 5 illustrations d'après nature. — Les Ouragans dans les îles de l'Atlantique sur la côte des Etats-Unis, par Henry Nogressan, 13 illustrations d'après nature. — La Sardine sur les côtes bretonnes, par G. de Burgraff, 13 dessins d'après nature par G. de Burgraff. — Le Psautier fleuri, par René Lorrain, 4 compositions de R. Cox. — Les Saintes-Amaranthe, par G. Lenotre, 8 illustrations. — L'Œuvre de Berlioz, par Julien Tiersot, 4 illustrations dont 2 portraits et 1 autographe. — Deux petites capitales germaniques, par Georges Servières, 6 illustrations d'après nature. — Arkhangel, par Jules Legras, 10 dessins d'après nature par Montader. — Les grandes conquêtes de la chirurgie moderne, par le D^r Marcel Baudouin, 1 illustration d'après nature. — A la fortune du pot, par Cottin. — Le Mouvement littéraire, par Léo Claretie. — Revue du mois passé. — Jeux et récréations, par G. Beudin. — La Mode du mois, 8 compositions. — Connaissances utiles, par H. Mousse de Corse. — Les Petites Inventions, 5 figures.

Abonnements: France, Algérie, Tunisie, 18 fr. Etranger, Union postale 21 fr.
Pour s'abonner il suffit d'envoyer le montant du prix, à M. le Directeur du *Monde Moderne*, 5, rue Saint-Benoît, Paris.

LE MONDE ILLUSTRÉ. Direction et Administration, 13, quai Voltaire, Paris. — 36^e année. — Sommaire du numéro du 7 septembre : Gravures : Madagascar : La caravane des correspondants de journaux montant à Suberbienville — Campement des officiers d'artillerie dans une batterie hova. — Le transport de la viande. — Tombes du lieutenant Augéy-Dufresse et du caporal Sapin. — Départements : Cherbourg : Monument à la mémoire des soldats et marins morts en 1870. — La Trappe de Soligny : Fêtes pour l'inauguration de la nouvelle abbatale. — L'ancienne église. — La Ferme. — Entrée de la Trappe. — Cimetièrre. — Afghaïstan (Portraits: Le Prince Varsullah-Khan, fils de l'émir des Afghans. — Serdar-Mehmed-Moussa-Khan. — Serdar-Iskender-Khan. — Serdar-Eioub-Khan. — Serdar-Mehmed-Hassan-Khan. — Beaux-Arts : Paquita, tableau de M. Gervex. — Portraits : Le Prince Nicolas de Grèce. — Le Lord-Maire, sir J. Renals. — Tunisie : Le nouveau chemin de fer d'Hammam-Lif. — Wagon à bogie. — Station de Fondou-Djédid. — Station de Gromballia. — Station de Soliman. — Grande Mosquée de Soliman.

Texte : Chroniques : Courrier de Paris, par Pierre Véron. — La Semaine scientifique par H. Servet de Bonnières. — La Trappe de Soligny. — Les princes Afghans, etc. — Nouvelle : Yolande, par L. Faran. — Explications des gravures, Echechs Rébus, Récréations, Revue Comique, Bibliographie, etc. — En supplément : Peruques blondes, roman par M. G. Lenotre. — Illustrations de M. Parys. — Le numéro : 50 centimes.

Nous avons tout essayé sans résultat ! Heureusement que beaucoup de malades, après s'être exprimé ainsi, n'ont pas perdu courage et ont encore essayé les Pilules Suisses et s'en sont bien trouvés. Si vous en voulez la preuve, demandez dans les pharmacies, les 1,000 attestations Pilules Suisses.

LA RÉUNION INDUSTRIELLE AG contre l'INCENDIE

SIÈGE SOCIAL :
29, Rue de Richelieu, à Paris.
La Société demande des Courtiers, Agents et Inspecteurs producteurs dans toute la France; elle reçoit directement les propositions. **FORTES REMISES.**

AVIS

Nous prions nos abonnés en retard de vouloir bien nous couvrir au plus tôt par un mandat sur la poste.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

EXCURSIONS EN AUVERGNE et dans le Limousin

Avec arrêt facultatif à toutes les gares du parcours. La Compagnie d'Orléans délivre du 1^{er} Juin au 30 Septembre des billets d'Excursion en Auvergne et dans le Limousin valables pendant 30 jours, au départ des gares désignées ci-dessous, ainsi qu'aux gares et stations intermédiaires, aux prix réduits ci-après et comprenant les itinéraires A, B et C, déterminés comme suit :

ITINÉRAIRE A

L'itinéraire A comprend : 1^o Le parcours circulaire ci-après défini : Vierzon, Bourges, Montluçon, Chamblet-Néris (bains de Néris), Evaux (bains d'Evau), Eygroude, Laqueuille (bains du Mont-Dore et de La Bourboule), Royat (bains de Royat), Clermont-Ferrand, Lagnac, Ussel, Limoges (par Tulle, Brive et St-Yrieix, ou par Eymouhers), Vierzon. 2^o Le parcours aller et retour entre le point de départ et le point de contact avec le circuit ci-dessus. Le point de contact avec le circuit est Vierzon pour les points de départ Paris, Orléans, Blois, Tours Le Mans, Angers, Nantes; St-Sulpice-Laërière pour le point départ Poitiers, Limoges-Bénédictins pour le point de départ Angoulême; Brive pour les points de départ Périgueux, Bordeaux, Agen, Montauban et Toulouse.

ITINÉRAIRE B

L'itinéraire B comprend : 1^o Le parcours aller et retour du point de départ à Vierzon; 2^o Le parcours circulaire ci-après défini : Vierzon, Bourges, Montluçon, Chamblet-Néris (bains de Néris), Evaux (bains d'Evau), Eygroude, Laqueuille (bains de la Bourboule et du Mont-Dore), Royat (bains de Royat), Clermont-Ferrand, Lagnac, Vic-sur-Cère, Arvant, Figeac, Rodez, Decazeville, Rocamadour, Brive, Limoges (par Saint-Yrieix ou par Uzerche), Vierzon.

ITINÉRAIRE C

L'itinéraire C comprend : 1^o Le parcours circulaire ci-après défini : Limoges-Bénédictins, Meymac, Eygurande, Laqueuille (bains de la Bourboule et du Mont-Dore), Royat (bains de Royat), Clermont-Ferrand, Lagnac, Vic-sur-Cère, Arvant, Figeac, Rodez, Decazeville, Rocamadour, Brive, Limoges (par Saint-Yrieix ou par Uzerche); 2^o Le parcours aller et retour, entre le point de départ et le point de contact avec le circuit ci-dessus. Le point de contact avec le circuit ci-dessus est Limoges-Bénédictins, pour les points de départ Poitiers et Angoulême; Brive, pour les points de départ Bordeaux et Périgueux; Capdenac, pour les points de départ Agen, Montauban et Toulouse.

PRIX DES BILLETS

GARES de départ	ITINÉRAIRE A 1 ^{re} cl. 2 ^e cl.	ITINÉRAIRE B 1 ^{re} cl. 2 ^e cl.	ITINÉRAIRE C 1 ^{re} cl. 2 ^e cl.
Paris	98 f. 73 f.	120 f. 90 f.	> f. > f.
Orléans	86 64	108 81	> >
Blois	86 64	108 81	> >
Tours	91 68	113 85	> >
Le Mans	103 77	123 94	> >
Angers	103 77	123 94	> >
Nantes	113 87	133 104	> >
Poitiers	91 68	> >	91 68
Angoulême	91 68	> >	86 64
Périgueux	86 64	> >	81 60
Bordeaux	98 73	> >	98 73
Agen	98 73	> >	91 68
Montauban	98 73	> >	86 64
Toulouse	103 77	> >	91 68

La durée de validité de ces billets (30 jours) peut être prolongée d'une, deux ou trois périodes successives de 40 jours, moyennant paiement, pour chaque période d'un supplément égal à 40 % du prix du billet.

Il est délivré à toute station du réseau d'Orléans, pour une autre station du réseau située sur l'itinéraire des billets de voyage circulaires ci-dessus, ou inversement, des billets aller et retour de 1^{re} et 2^e classe, aux prix du tarif G. V. n° 2.

On délivre des billets à toutes les gares du réseau d'Orléans, pourvu que la demande en soit faite au moins trois jours à l'avance.

AVIS ESSENTIEL. — Les prix ci-dessus ne comprennent pas le parcours de terre dans les services de correspondance avec le chemin de fer.

BAINS DE MER DE L'Océan

BILLETS D'ALLER ET RETOUR A PRIX RÉDUITS VALABLES PENDANT 33 JOURS

Pendant la saison des Bains de mer, du 1^{er} Mai au 31 octobre, il est délivré, à toutes les gares du réseau, des Billets Aller et Retour de toutes classes, à prix réduits, pour les stations balnéaires ci-après :

Saint-Nazaire, Pornichet, Escoublac-la-Baule, Le Pouliguen, Batz, Le Croisic, Guérande, Vannes (Port-Navalo, Saint-Gildas-de-Ruiz), Plouharnel-Carnac, Saint-Pierre-Quiberon, Quiberon (Belle-Isle-en-Mer), Lorient (Port-Louis, Larmor), Quimperlé (Pouldu), Concarneau (Beg-Meil, Fouesnant), Quimper (Bénodet), Pont-l'Abbé (Langoz, Locudy), Douarnenez, Chateaulin (Pentrey, Crozon, Morgat).

1^o Les billets pris à toute gare du réseau située dans un rayon d'au moins 250 kilomètres des stations balnéaires ci-dessus comportent une réduction de 40 0/0 en 1^{re} classe, de 35 0/0 en 2^e classe et de 30 0/0 en 3^e classe.

La durée de validité de ces billets (33 jours) peut être prolongée d'une, deux ou trois périodes successives de 10 jours, moyennant le paiement, pour chaque période, d'un supplément égal à 10 0/0 du prix du billet.

Exceptionnellement : Le voyageur porteur d'un billet délivré aux conditions qui précèdent pour les stations balnéaires de la ligne de Saint-Nazaire (inclus) au Croisic et à Guérande inclus, a la faculté d'effectuer, sans supplément de prix, soit à l'aller, soit au retour, le trajet entre Nantes et Saint-Nazaire, dans les bateaux de la Compagnie de la Basse-Loire.

Le voyageur porteur d'un billet délivré pour les au delà de Vannes vers Auray aura la faculté de s'arrêter à celles des stations suivantes qui seront comprises dans le parcours de son billet : Sainte-Anne-d'Auray, Auray, Hennebont, Lorient, Quimperlé, Rosporden et Quimper.

Le voyageur porteur d'un billet délivré aux conditions ci-dessus à destination de Vannes, est autorisé à s'arrêter à Questembert à l'aller et à repartir de ce point au retour.

En outre, le voyageur porteur d'un billet délivré aux conditions qui précèdent, pour l'une quelconque des stations balnéaires ci-dessus, aura le droit de s'arrêter, une seule fois à l'aller ou au retour, pendant 48 heures, soit à Nantes, soit en deçà.

2^o Les billets pris à toute gare située dans un rayon inférieur à 250 kilomètres desdites stations balnéaires, comportent une réduction de 20 0/0 sur les prix des tarifs généraux, sans toutefois que les prix à percevoir puissent excéder le prix applicable à un parcours de 250 kilomètres, ni être inférieurs au prix applicable à un parcours de 125 kilomètres.

Les billets doivent être demandés au chef de gare trois jours avant celui du départ.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

SERVICE D'ÉTÉ (1^{er} juillet 1895)

De Paris à Toulouse

	17	5	21	35	1125-1131
	OMNIBUS	EXPRESS	EXPRESS	DIRECT	OMNIBUS
	1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e classes	1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e classes	1 ^{re} classe	1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e classes	1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e classes
PARIS.....	départ. 3 ^h 10s.	10 ^h mat	7 ^h 50s.	11 soir.	—
BRIVE.....	6 40	6 30	5 7	11 midi 32	—
Gignac-Cressensac.....	6 50	6 58	5 20	1 10	7 ^h 5 soir
SOULLAC.....	7 28	7 36	5 58	1 48	7 43
CAZOULÈS.....	7 48	7 38	6 1	2 8	8 3
Lamothe-Fénélon.....	7 53	—	—	2 14	8 18
Nozac.....	8 »	—	—	2 21	8 25
GOURDON.....	8 2	—	—	2 22	8 28
Saint-Clair.....	8 15	—	—	2 35	8 41
Dégagnac.....	8 25	—	—	2 45	8 51
Thédirac-Peyrilles.....	8 39	8 5	6 27	3 »	9 5
Saint-Denis-Catus.....	8 49	—	—	3 10	9 15
Espère.....	9 1	—	—	3 22	9 27
CAHORS.....	9 12	—	—	3 33	9 38
Sept-Ponts.....	9 23	—	—	3 45	9 50
Cieurac.....	9 32	—	—	3 54	9 59
Lalbenque.....	9 43	8 44	7 6	4 5	10 10
CAHORS.....	Exp. 9 58	8 50	7 16	4 20	10 30
Sept-Ponts.....	10 9	—	—	4 32	10 43
Cieurac.....	10 23	—	—	4 47	10 58
Lalbenque.....	10 30	—	—	4 56	11 8
CAUSSADE.....	11 3	9 30	7 55	5 31	11 24
MONTAUBAN.....	11 37	9 55	8 19	6 11	11 30
TOULOUSE.....	11 h 52 midi 2	10 »	8 24	6 25	11 36
	11 h 39	10 47s.	9 8	7 50	11 42

De Toulouse à Paris

	16	1140-1128	26	1126	1136	40
	EXPRESS	OMNIBUS	EXPRESS	OMNIBUS	OMNIBUS	OMNIBUS
	1 ^{re} classe	1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e classes	1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e classes	1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e classes	1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e classes	1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e classes
TOULOUSE.....	départ. 2 ^h 43	—	7 ^h 5	—	9 ^h 3	6 ^h mat
MONTAUBAN.....	3 30	—	7 52	—	10 36	7 7
CAUSSADE.....	3 37	4 33	7 59	—	10 50	7 30
Lalbenque.....	4 1	5 1	8 23	—	11 31	8 11
Cieurac.....	—	5 53	—	—	11 10	8 50
Sept-Ponts.....	—	6 2	—	—	11 19	8 59
CAHORS.....	4 39	6 14	—	—	11 31	9 11
Espère.....	4 45	6 23	9 1	—	11 40	9 20
Saint-Denis-Catus.....	—	6 33	9 8	—	—	9 30
Thédirac-Peyrilles.....	—	6 48	—	6 15	—	9 44
Dégagnac.....	—	7 2	—	6 28	—	9 57
Saint-Clair.....	—	7 17	—	6 43	—	10 11
GOURDON.....	—	7 26	—	6 52	—	10 20
Nozac.....	5 28	7 36	9 51	7 1	—	10 29
Lamothe-Fénélon.....	—	7 52	—	7 18	—	10 43
CAZOULÈS.....	—	8 1	—	7 27	—	10 52
SOULLAC.....	—	8 10	—	7 37	—	11 1
Gignac-Cressensac.....	—	8 19	—	7 47	—	11 10
BRIVE.....	5 51	8 28	10 14	7 49	—	11 12
PARIS.....	5 54	8 34	10 17	8 4	—	11 19
	—	9 4	—	8 36	—	11 24
	6 32	9 40	10 55	9 12	—	11 53
	7 »	—	11 8	—	—	11 56
	4 37	—	10 51	—	—	11 22

De CAHORS à LIBOS

	Omnibus.	Poste.	Omnibus
CAHORS. — D.	6 20	12 50	6 38
Mercuès	6 43	1 4	6 52
Arrel Douelle	6 47	»	6 56
Parnac	6 54	1 15	7 4
Luzech	7 »	1 22	7 10
Castelfranc	7 13	1 35	7 23
Arvi Prayssac	7 16	»	7 25
Puy-l'Évêque	7 25	1 46	7 33
Duravel	7 32	1 54	7 40
Soturac-Tourac	7 40	2 3	7 48
Fumel	7 49	2 13	7 57
LIBOS — A	7 55	2 19	8 3
HORDEAUX	3 51	8 11 m	4 31
PARIS — A	11 36	4 37	10 51

De LIBOS à CAHORS

	Poste.	Omnibus.	Omnibus
PARIS. — D.	7 ^h 50	11 ^h »	7 ^h 38
BORDEAUX.....	»	6 10	3 34
LIBOS. — D.	8 29	3 30	9 10
Fumel	8 33	3 37	9 16
Soturac-Tourac	8 43	3 49	9 26
Duravel	8 52	3 58	9 33
Puy-l'Évêque	8 59	4 7	9 40
Arvi Prayssac	9 6	»	9 47
Castelfranc	9 12	4 23	9 53
Luzech	9 22	4 36	10 3
Parnac	9 31	4 46	10 11
Arrel Douelle	9 36	»	10 16
Mercuès	9 41	4 57	10 21
CAHORS. — A	9 53	5 15	10 37

De CAHORS à CAPDENAC

	Omnibus.	Omnibus.	Omnibus
CAHORS. — D.	7 35	1 27	5 23
Cabessut, halte	7 44	1 31	5 32
Arcambal	7 55	1 47	5 42
Vers	8 4	1 56	5 50
Saint-Géry	8 13	2 4	5 57
Conduché	8 56	17 6 9	—
St-Cirq, halte	8 33	2 24	6 15
St-Martin-Lab.	8 44	2 33	6 24
Capdenac, halte	8 59	2 41	6 31
Capdenac	9 6	2 53	6 44
Montbrun, halte	9 17	3 6	6 54
Tourac	9 27	3 16	7 5
Lamadeleine	9 40	3 29	7 15
CAPDENAC — A	9 52	3 41	7 27

De CAPDENAC à CAHORS

	Omnibus	Omnibus	Omnibus
CAPDENAC. D.	7 45	11 10	5 19
Lamadeleine	7 55	11 22	5 33
Toirac	8 6	11 34	5 43
Montbrun, hal.	8 14	11 43	5 52
Cajarc	8 26	11 55	6 3
Calvignac, hal.	8 36	12 6	6 14
St-Martin-Lab.	8 46	12 14	6 25
St-Cirq, halte	8 54	12 23	6 31
Conduché	9 »	12 30	6 41
Saint-Géry	9 17	12 45	6 56
Vers	9 22	12 51	7 2
Arcambal	9 30	1 0	7 11
Cabessut, halte	9 40	1 11	7 22
CAHORS. — A	9 48	1 19	7 30

AFFICHAGE GÉNÉRAL - DISTRIBUTION - IMPRIMÉS
L. AUBOURG & C^{ie}
 4, RUE SAINTE-ANNE (Avenue de l'Opéra)
 — PARIS —
 La Maison L. AUBOURG & C^{ie}, fondée en 1878, se charge de l'AFFICHAGE de toute nature ainsi que de la DISTRIBUTION des IMPRIMÉS pour Paris, la Province et l'Etranger. Cette maison de 1^{er} ordre possède de nombreux emplacements pour la pose des Affiches en papier et sur toile; elle a des correspondants dans toutes les communes de France.
 S'adresser à M. DUEZ, DIRECTEUR
 4, Rue St^e-Anne (Avenue de l'Opéra), Paris.

DEMANDEZ chez **LIBRAIRES**
 tous les **LIBRAIRES**
 et à l'Imprimerie Laytou, rue du Lycée (Cahors).
La petite Carte de poche DU LOT

VIN DE VIAL
LACTO PHOSPHATE - VIANDE - QUINA
Aliment physiologique complet
 Anémie — Convalescence
 Pertes des forces — Langueur — Inappétence
 Parfaitement dosé et assimilable, le **Vin phosphaté de Vial** est un stimulant puissant de la nutrition. D'une efficacité certaine, il est le reconstituant général de toutes les affections débilitantes.
 Pharmacie **VIAL**, rue Victor-Hugo, 14, LYON et toutes pharmacies.

A CÉDER Magasin de Papeterie-Librairie, produisant 8,000 francs bénéfices annuels, situé dans une grande ville industrielle de la région du Nord, placé dans une agglomération de 20.000 habitants, sans concurrents et dépendant d'un grand Journal avec importante imprimerie. — Prix 20.000 francs, moitié comptant, le reste à volonté sur bonnes garanties. Marchandises au prix de facture. — Au besoin on créerait situation au preneur dans Journal ou imprimerie.
 Ecrire aux initiales A. D. Agence Havas, Place de la Bourse, Paris.

EXPOSITION  CAHORS 1881
B. DOUCÈDE
 Marchand Tailleur, à Cahors, rue de la Liberté

M. DOUCÈDE a l'honneur d'informer sa nombreuse clientèle, qu'il vient de recevoir toutes les marchandises Haute-Nouveauté, saison d'Été.
 Il livrera, comme toujours, les commandes qu'on voudra bien lui faire, aux prix les plus modérés.
M. DOUCÈDE envoie des échantillons, ou se rend lui-même, sur demande.

Peinture **ENTREPRENEUR DE PEINTURE** Papiers peints
 Vitrierie **Henri SÉGUY** en
 Faux bois tous genres
 Marbre Rue du Lycée, n° 40, CAHORS Encadrement
Bonne exécution. — Solidité. — Prix modérés.

A CÉDER
 POUR CAUSE DE SANTÉ
Un Journal Politique
 dans un département du Centre, 25 ans d'existence, seul organe quotidien, conservateur de la région. Ecrire aux initiales P. F. Agence Havas, 8, place de la Bourse, Paris.